



GENÉALOGIE

Patrick BERTRAND
Bruno COMBE-LABOISSIERE
Michèle BLAISE
Nicolas DOQUIN

6-8 Bd GRAWITZ
13016 MARSEILLE
TÉL. : 04 95 069 310
FAX : 04 95 069 311

200, Av MARÉCHAL LECLERC
73000 CHAMBERY
TÉL. : 04 79 854 100
FAX : 04 79 704 801

29 RUE PASTORELLI
06000 NICE
TÉL. : 04 93 766 653
FAX : 04 93 766 674

19, ESPLANADE DE L'EUROPE
34000 MONTPELLIER
TÉL. : 04 67 427 814
FAX : 04 67 814 744

www.genealo-gie.fr

CALCUL DES DROITS DE DONATION (à compter du 1er janvier 2008)

EXONERATION DE DROITS pour les dons de sommes d'argent en pleine propriété de 30.000 € maximum au profit d'un enfant, d'un petit-enfant d'un arrière-petit-enfant ou à défaut d'une telle descendance, d'un neveu ou d'une nièce, à condition que le donateur soit âgé de - de 65 ans et que le donataire soit majeur ou émancipé.

ABATTEMENTS

		7.598 €	15.195 €	Abattement légal	151.950 € (1)	30.390 €	5.065 €	76.988 €	76.988 €
151.950 €	151.950 €	151.950 €	151.950 €	Infirmes	151.950 €	151.950 €	151.950 €	151.950 €	151.950 €

CALCUL DES DROITS (après déduction des abattements ci-dessus)

Cousin au-delà du 4 ^o degré et non parent	Oncle, Grand-oncle, petit-neveu, cousin germain	Neveu	Frère ou soeur	PART NETTE TAXABLE	LIGNE DIRECTE	PETIT ENFANT	ARRIERE PETIT ENFANT	ENTRE EPOUX	ENTRE "PACSÉS" (2)
60 %	55 %	35 %		7699 €	5%			5%	
				7699 – 1.1548 €	10 % - 384,94 €		10 % - 384,94 €		
				1.1548 – 1.5195 €	15 % - 962,35 €				
				1.5195 – 2.3299 €	20 % - 1.722,10 €		15 % - 1144,69 €		
		2.3299 – 3.0390 €			20 % - 2.664,19 €				
		3.0390 – 5.26760 €			30 % - 54.398,10 €		30 % - 5.5340,19 €		
		5.26760 – 86.1050 €			35 % - 97.450,60 €		35 % - 98.392,69 €		
		86.1050 – 1.722.100 €			40 % - 183.555,60 €		40 % - 184.497,69 €		
		45 % 2329,90 €		+ de 1.722.100 €					

Réduction sur les droits

Enfants nombreux, par enfant en sus du 2^o :
- 610 € ligne directe, entre époux et entre pacsés
- 305 € pour les autres héritiers
Mutilés de guerre à 50 % :
- Déduction de moitié plafonnée à 305 €

(1) Pour chaque ascendant et pour chaque enfant vivant ou représenté

(2) Le bénéfice de cet abattement est remis en cause lorsque le pacte prend fin au cours de l'année civile de sa conclusion ou de l'année suivante pour un motif autre que le mariage entre les partenaires ou le décès de l'un d'entre eux



GENÉALOGIE

Patrick BERTRAND
Bruno COMBE-LABOISSIERE
Michèle BLAISE
Nicolas DOQUIN

6-8 Bd GRAWITZ
13016 MARSEILLE
TÉL. : 04 95 069 310
FAX : 04 95 069 311

200, Av MARÉCHAL LECLERC
73000 CHAMBERY
TÉL. : 04 79 854 100
FAX : 04 79 704 801

29 RUE PASTORELLI
06000 NICE
TÉL. : 04 93 766 653
FAX : 04 93 766 674

19, ESPLANADE DE L'EUROPE
34000 MONTPELLIER
TÉL. : 04 67 427 814
FAX : 04 67 814 744

www.genealo-gie.fr

CALCUL DES DROITS DE DONATION

(donation du 22 août 2007 au 31 décembre 2007)

EXONERATION DE DROITS pour les dons de sommes d'argent en pleine propriété de 30.000 € maximum au profit d'un enfant, d'un petit-enfant d'un arrière-petit-enfant ou à défaut d'une telle descendance, d'un neveu ou d'une nièce, à condition que le donateur soit âgé de - de 65 ans et que le donataire soit majeur ou émancipé.

ABATTEMENTS

		7.500 €	15.000 €	Abatte- ment légal	150.000 € (1)	30.000 €	5.000 €	76.000 €	76.000 €
150.000 €	150.000 €	150.000 €	150.000 €		150.000 €	150.000 €	150.000 €	150.000 €	150.000 €

CALCUL DES DROITS (après déduction des abattements ci-dessus)

Cousin au-delà du 4 ^o degré et non parent	Oncle, Grand-on- cle, petit-ne- veu, cousin germain	Neveu	Frère ou soeur	PART NETTE TAXABLE	LIGNE DIRECTE	PETIT ENFANT	ARRIERE PETIT ENFANT	ENTRE EPOUX	ENTRE "PACSES" (2)
60 %	55 %			- de 7.600 €		5%		5 %	
				7.600 > 11.400 €		10 % - 380 €		10 % - 380 €	
				11.400 > 15.000 €		15 % - 950 €			
				15.000 > 23.000 €				15 % - 1.130 €	
				23.000 > 30.000 €		20 % - 1.700 €			
				30.000 > 520.000 €				20 % - 2.630 €	
				520.000 > 850.000 €		30 % - 53.700 €		30 % - 54.630 €	
				850.000 > 1,7 M €		35 % - 96.200 €		35 % - 97.130 €	
			+ de 1,7 M €		40 % - 181.200 €		40 % - 182.130 €		

Réduction sur les droits

Enfants nombreux, par enfant en sus du 2^o :
- 610 € ligne directe, entre époux et entre pacésés
- 305 € pour les autres héritiers
Mutilés de guerre à 50 % :
- Déduction de moitié plafonnée à 305 €

(1) Pour chaque ascendant et pour chaque enfant vivant ou représenté

(2) Le bénéfice de cet abattement est remis en cause lorsque le pacte prend fin au cours de l'année civile de sa conclusion ou de l'année suivante pour un motif autre que le mariage entre les partenaires ou le décès de l'un d'entre eux



GÉNÉALO-GIE

Patrick BERTRAND
Bruno COMBE-LABOISSIERE
Michèle BLAISE
Nicolas DOQUIN

6-8 Bd GRAWITZ
13016 MARSEILLE
TÉL. : 04 95 069 310
FAX : 04 95 069 311

200, Av MARÉCHAL LECLERC
73000 CHAMBERY
TÉL. : 04 79 854 100
FAX : 04 79 704 801

29 RUE PASTORELLI
06000 NICE
TÉL. : 04 93 766 653
FAX : 04 93 766 674

19, ESPLANADE DE L'EUROPE
34000 MONTPELLIER
TÉL. : 04 67 427 814
FAX : 04 67 814 744

www.genealo-gie.fr

Taux de réduction des Droits

Age du donateur	Donation en pleine propriété (jusqu'au 31.12.05)	Donation en usufruit	Donation en nue-propriété
- de 70 ans	50 %	50 %	35 %
entre 70 et 80 ans	30%	30 %	10 %
à partir de 80 ans	0	0	0

Rappel des réductions antérieures

Age du donateur	Donation en pleine propriété (jusqu'au 31.12.05)	Donation en usufruit	Donation en nue-propriété
- de 65 ans	50 %	50 %	35 %
entre 65 et 74 ans		30 %	10 %
à partir de 75 ans		0	0

Evaluation fiscale de l'usufruit et de la nue-propriété

Age de l'usufruitier	Usufruit	Nue propriété
moins de 21 ans révolus	9/10	1/10
moins de 31 ans révolus	8/10	2/10
moins de 41 ans révolus	7/10	3/10
moins de 51 ans révolus	6/10	4/10
moins de 61 ans révolus	5/10	5/10
moins de 71 ans révolus	4/10	6/10
moins de 81 ans révolus	3/10	7/10
moins de 91 ans révolus	2/10	8/10
plus de 91 ans révolus	1/10	9/10